



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIR-ET-CHER

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°41-2016-11-008

PUBLIÉ LE 25 NOVEMBRE 2016

# Sommaire

## DDCSPP

41-2016-11-24-006 - Arrêté de subdélégation de signature au sein de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Loir-et-Cher pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du budget de l'État. (4 pages)	Page 3
41-2016-11-24-005 - Arrêté de subdélégation de signature au sein de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Loir-et-Cher, en matière d'administration générale. (4 pages)	Page 8
41-2016-11-24-004 - Arrêté portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Loir-et-Cher. (2 pages)	Page 13
41-2016-11-24-003 - Arrêté portant modification du règlement intérieur de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Loir-et-Cher (1 page)	Page 16
41-2016-11-17-002 - Arrêté portant nomination des membres de la commission de réforme hospitalière (4 pages)	Page 18
41-2016-11-17-001 - Arrêté portant nomination des membres du comité médical départemental (2 pages)	Page 23

# DDCSPP

41-2016-11-24-006

Arrêté de subdélégation de signature au sein de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Loir-et-Cher pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du budget de l'État.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

*Direction départementale de la  
cohésion sociale et de la protection  
des populations*

N° 41-2016-11-

ARRÊTÉ

**Objet : Subdélégation de signature au sein de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Loir-et-Cher pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du budget de l'État.**

La directrice départementale adjointe de la cohésion sociale et de la protection des populations de Loir-et-Cher,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant code des marchés publics ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 24 février 2010 portant nomination dans les directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

Vu le décret du 3 novembre 2016 nommant M. Jean-Pierre Condemine préfet de Loir-et-Cher, à compter du 21 novembre 2016 ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 5 août 2011 nommant Mme Alix Barboux, inspectrice de la jeunesse et des sports, directrice départementale adjointe de la cohésion sociale et de la protection des populations de Loir-et-Cher ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2015 portant organisation de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Loir-et-Cher ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 41-2016-11-21-016 du 21 novembre 2016 portant délégation de signature à Mme Alix Barboux, directrice départementale adjointe de la cohésion sociale et de la protection des populations de Loir-et-Cher, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du budget de l'Etat ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 41-2016-11-21-017 du 21 novembre 2016 portant délégation de signature à Mme Alix Barboux, directrice départementale adjointe de la cohésion sociale et de la protection des populations de Loir-et-Cher, en matière d'administration générale

ARRETE :

**Article 1** - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Alix Barboux, subdélégation de signature sur l'ensemble des domaines financiers couverts par l'arrêté préfectoral n° 41-2016-11-21-016 du 21 novembre 2016 est conférée à

- M. Francis Allié, sous-directeur de la protection des populations ;

**Article 2** - Mme Agnès Weck, secrétaire générale de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Loir-et-Cher, est bénéficiaire d'une subdélégation permanente de signature pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du budget de l'État sur les titres 2, 3, 5 et 6 du budget de l'État, pour le budget opérationnel de programmes 333 (BOP) cité dans l'arrêté préfectoral n° 41-2016-11-21-016 du 21 novembre 2016.

**Article 3** - S'agissant des sujets relatifs à la protection des populations, M. Francis Allié, sous-directeur de la protection des populations, est bénéficiaire d'une subdélégation de signature permanente pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du budget de l'État sur les titres 3 et 6 des BOP régionaux 134 et 206 énumérés dans l'arrêté préfectoral n° 41-2016-11-21-016 du 21 novembre 2016.

Subdélégations permanentes de signatures sont attribuées à :

- M. Alain Houchot, chef du service sécurité des productions agricoles et abattage, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du budget de l'État sur les titres 3 et 6 du BOP régional 206 ;

- Mme Viviane Mariau, chef du service sécurité et protection économique des consommateurs, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du budget de l'État sur les titres 3 et 6 des BOP régionaux 134 et 206 ;

Subdélégations en cas d'absence ou d'empêchement sont attribuées à :

- Mme Isabelle-Sophie Taupin, chef de service adjoint, chargée des abattoirs au sein du service sécurité des productions agricoles et abattage, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain Houchot, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du budget de l'État sur les titres 3 et 6 du BOP régional 206,

- M. Christian Barat, chef de service adjoint, chargé de la protection économique des consommateurs au sein du service sécurité et protection économique des consommateurs, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Viviane Mariau, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du budget de l'État sur les titres 3 et 6 des BOP régionaux 134 et 206.

**Article 4** - S'agissant des sujets relatifs à la cohésion sociale,

Subdélégation permanente de signature est attribuée à :

- M. Antoine Gola, chef du service solidarité, hébergement et logement pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du budget de l'État sur les titres 3 et 6 des BOP régionaux 104, 157, 177, 303, 304 et du BOP national 183 ;

Subdélégations en cas d'absence ou d'empêchement sont attribuées à :

- Mme Julie Martin, responsable de l'unité solidarité au sein du service solidarité, hébergement et logement, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine Gola, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du budget de l'État sur les titres 3 et 6 des BOP régionaux 104, 157, 304 et du BOP national 183 ;

- Mme Manon Sergeant, responsable de l'unité hébergement au sein du service solidarité, hébergement et logement en cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine Gola, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du budget de l'Etat sur les titres 3 et 6 des BOP régionaux 177 et 303.

Subdélégation permanente de signature est attribuée à :

- Monsieur Yannick Lecuyer, chargé de mission politique de la ville, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du budget de l'Etat sur les titres 3 et 6 du BOP régional 147.

**Article 5** - Les agents dont les noms suivent sont habilités à valider les actes dans les applications Formulaires, Escale et CHORUS-DT :

NOM	Chorus Formulaires : BOP	Escalé : BOP206	Chorus DT : BOP333
BARBOUX Alix	104, 134, 147, 157, 177, 183, 206, 303, 304, 333.	oui	oui
ALLIE Francis	104, 134, 147, 157, 177, 183, 206, 303, 304, 333.	oui	oui
BARAT Christian	134.	non	non
BEFFARA Marcel	non	oui	non
BONNEAU Maryse	non	non	oui
GOLA Antoine	104, 135, 157, 177, 183, 303, 304.	non	non
JEAN-MARIE Corinne	non	non	oui
LECUYER Yannick	147	non	non

MARIAU Viviane	206	Oui	non
MARTIN Julie	104, 157, 304, 183.	non	non
MASSON Karine	333.	non	oui
SERGEANT Manon	177, 303.	non	non
WECK Agnès	333.	non	oui

**Article 6** – L'arrêté n°41-2016-10-25-002 du 25 octobre 2016 est abrogé.

**Article 7** – Le présent arrêté sera exécutoire à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Loir-et-Cher.

Fait à Blois, le 24 novembre 2016

Pour le préfet et par délégation  
la directrice départementale adjointe  
de la cohésion sociale et  
de la protection des populations,



Alix BARBOUX

DDCSPP

41-2016-11-24-005

Arrêté de subdélégation de signature au sein de la direction  
départementale de la cohésion sociale et de la protection  
des populations de Loir-et-Cher, en matière  
d'administration générale.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

*Direction départementale de la  
cohésion sociale et de la protection  
des populations*

N°41-2016-11-24-

ARRÊTÉ

**Objet : Subdélégation de signature au sein de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Loir-et-Cher, en matière d'administration générale.**

La directrice départementale adjointe de la cohésion sociale et de la protection des populations de Loir-et-Cher,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et liberté des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, notamment son article 43;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 3 novembre 2016 nommant M. Jean-Pierre Condemine préfet de Loir-et-Cher, à compter du 21 novembre 2016 ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 5 août 2011 nommant Mme Alix Barboux, inspectrice de la jeunesse et des sports, directrice départementale adjointe de la cohésion sociale et de la protection des populations de Loir-et-Cher ;

Vu l'arrêté ministériel du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2015 portant organisation de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Loir-et-Cher ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 41-2016-11-21-017 du 21 novembre 2016 portant délégation de signature à Mme Alix Barboux, directrice départementale adjointe de la cohésion sociale et de la protection des populations de Loir-et-Cher, en matière d'administration générale ;

ARRÊTE :

**Article 1** - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Alix Barboux, directrice départementale adjointe de la cohésion sociale et de la protection des populations de Loir-et-Cher, subdélégation de signature sur l'ensemble des domaines techniques couverts par l'arrêté préfectoral n° 41-2016-11-21-017 du 21 novembre 2016 est conférée à :  
M. Francis Allié, sous-directeur de la protection des populations

**Article 2** - Subdélégation permanente de signature en matière d'octroi de congés et autorisations d'absences est attribuée à :

- M. Francis Allié, sous-directeur de la protection des populations,
  - Mme Agnès Weck, secrétaire générale,
  - Mme Karine Masson, secrétaire générale adjointe,
  - M. Yannick Lecuyer, chargé de mission politique de la ville,
  - M. Antoine Gola, chef du service solidarité, hébergement et logement,
  - M. Bernard Guillaume, chef du service jeunesse, sport et vie associative,
  - M. Pascal Marteau, chef du service protection de l'environnement et des animaux de loisir,
  - M. Alain Houchot, chef du service sécurité des productions agricoles et abattage,
  - Mme Isabelle-Sophie Taupin, chef de service adjoint, chargé des abattoirs,
  - Mme Viviane Mariau, chef du service sécurité et protection économique des consommateurs,
  - M. Christian Barat, chef de service adjoint, chargé de la protection économique des consommateurs,
- pour tous les personnels placés sous leur autorité.

**Article 3** - Subdélégation permanente de signature en matière de déplacement des personnels est attribuée à :

- M. Yannick Lecuyer, chargé de mission politique de la ville,
- M. Antoine Gola, chef du service solidarité, hébergement et logement, en charge du logement,
- Mme Julie Martin, responsable de l'unité solidarité, du service solidarité, hébergement et logement,
- Mme Manon Sergeant, responsable de l'unité hébergement, du service solidarité, hébergement et logement,
- M. Bernard Guillaume, chef du service jeunesse, sport et vie associative,
- M. Francis Allié, sous-directeur de la protection des populations,
- M. Pascal Marteau, chef du service protection de l'environnement et des animaux de loisir,
- M. Alain Houchot, chef du service sécurité des productions agricoles et abattage,
- Mme Isabelle-Sophie Taupin, chef de service adjoint, chargé des abattoirs,
- Mme Viviane Mariau, chef du service sécurité et protection économique des consommateurs,
- M. Christian Barat, chef de service adjoint, chargé de la protection économique des consommateurs,
- Mme Agnès Weck, secrétaire générale,
- Mme Karine Masson, secrétaire générale adjointe,
- Mme Corinne Jean-Marie, gestionnaire CHORUS-Déplacements temporaires,
- Mme Maryse Bonneau, gestionnaire CHORUS-Déplacements temporaires.

**Article 4** - Mme Agnès Weck, secrétaire générale de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Loir-et-Cher, est bénéficiaire d'une subdélégation permanente de signature pour les sujets relatifs à l'administration générale mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 41-2016-11-21-017 du 21 novembre 2016 et pour les sujets relatifs à l'action sociale et la solidarité mentionnés à l'article 3, 3<sup>ème</sup> alinéa, d, de l'arrêté préfectoral n° 41-2016-11-21-017 du 21 novembre 2016.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Agnès Weck, subdélégation de signature est attribuée à Mme Karine Masson, secrétaire générale adjointe, pour les sujets relatifs à l'administration générale mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 41-2016-11-21-017 du 21 novembre 2016 et pour les sujets relatifs à l'action sociale et la solidarité mentionnés à l'article 3, 3<sup>ème</sup> alinéa, d, de l'arrêté préfectoral n° 41-2016-11-21-017 du 21 novembre 2016.

**Article 5** - M. Francis Allié, sous-directeur de la protection des populations, est bénéficiaire d'une subdélégation de signature permanente pour les sujets relatifs à la protection des populations mentionnés à l'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 41-2016-11-21-017 du 21 novembre 2016.

Subdélégations permanentes de signatures dans leurs domaines de compétence sont attribuées à :

- M. Pascal Marteau, chef du service protection de l'environnement et des animaux de loisir, pour les sujets mentionnés à l'article 2 – 1<sup>o</sup> alinéa, b et f, et 4<sup>o</sup> alinéa de l'arrêté préfectoral n° 41-2016-11-21-017 du 21 novembre 2016 ;
- M. Alain Houchot, chef du service sécurité des productions agricoles et abattage, pour les sujets relatifs à la santé et à la protection des animaux et des végétaux mentionnés à l'article 2 – 1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup> alinéas de l'arrêté préfectoral n° 41-2016-11-21-017 du 21 novembre 2016 et pour les sujets relatifs à l'environnement mentionnés à l'article 2 – 4<sup>o</sup> alinéa (pour les articles R413-25 à

R413-39 du code de l'environnement uniquement) de l'arrêté préfectoral n° 41-2016-11-21-017 du 21 novembre 2016 ;

- Mme Isabelle-Sophie Taupin, chef de service adjoint, chargé des abattoirs au sein du service sécurité des productions agricoles et abattage, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain Houchot, pour les sujets relatifs à la santé et à la protection des animaux et des végétaux mentionnés à l'article 2 – 1° et 2° alinéas de l'arrêté préfectoral n° 41-2016-11-21-017 du 21 novembre 2016, et pour les sujets relatifs à l'environnement mentionnés à l'article 2 – 4° alinéa (pour les articles R413-25 à R413-39 du code de l'environnement uniquement) de l'arrêté préfectoral n° n° 41-2016-11-21-017 du 21 novembre 2016 ;

- Mme Viviane Mariau, chef du service sécurité et protection économique des consommateurs, pour les sujets relatifs à la sécurité des produits et des prestations de service mentionnés à l'article 2, 1° alinéa et 2° alinéa de l'arrêté préfectoral n° 41-2016-11-21-017 du 21 novembre 2016 et pour les sujets relatifs à la protection économique du consommateur mentionnés à l'article 2, 3<sup>ème</sup> alinéa de l'arrêté préfectoral n° 41-2016-11-21-017 du 21 novembre 2016. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Viviane Mariau, chef du service sécurité et protection économique des consommateurs, subdélégation est donnée à M. Alain Houchot, chef du service sécurité des productions agricoles et abattage et à Mme Isabelle-Sophie Taupin, chef de service adjoint, chargé des abattoirs au sein du service sécurité des productions agricoles et abattage, pour les sujets relatifs à la sécurité sanitaire des aliments mentionnés à l'article 2, 1° alinéa d, e, f, g et 2° alinéa de l'arrêté préfectoral n° 41-2016-11-21-017 du 21 novembre 2016 ;

- M. Christian Barat, chef de service adjoint, chargé de la protection économique des consommateurs au sein du service sécurité et protection économique des consommateurs, pour les sujets relatifs à la protection économique du consommateur mentionnés à l'article 2, 3<sup>ème</sup> alinéa de l'arrêté préfectoral n° 41-2016-11-21-017 du 21 novembre 2016 et, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Viviane Mariau, chef du service sécurité et protection économique des consommateurs, pour les sujets relatifs à la sécurité des produits et des prestations de service mentionnés à l'article 2, 1<sup>er</sup> alinéa, d et e de l'arrêté préfectoral n° 41-2016-11-21-017 du 21 novembre 2016 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Francis Allié, sous directeur de la protection des populations, subdélégation de signature est attribuée à Mesdames Viviane Mariau, chef du service SPEC et Isabelle Sophie Taupin, chef de service adjoint SPAA, et Messieurs Alain Houchot, chef du service SPAA, Pascal Marteau, chef du service PEAL, et Christian Barat, chef de service adjoint SPEC, pour mettre en œuvre la procédure transactionnelle du code rural et de la pêche maritime prévue à l'article 2-5° de l'arrêté préfectoral n° 41-2016-11-21-017 du 21 novembre 2016.

**Article 6** - M. Francis Allié, Mme Viviane Mariau, M. Alain Houchot, M. Pascal Marteau, M. Antonin Caro et M. Frédéric Debailly sont bénéficiaires d'une subdélégation de signature en période d'astreinte pour l'ensemble des sujets relatifs à la protection des populations mentionnés à l'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 41-2016-11-21-017 du 21 novembre 2016.

**Article 7** - Pour les sujets relatifs à la cohésion sociale mentionnés à l'article 3 de l'arrêté préfectoral n° 41-2016-11-21-017 du 21 novembre 2016, subdélégations permanentes de signature dans leurs domaines de compétence sont attribuées à :

- M. Antoine Gola, chef du service solidarité, hébergement et logement, pour l'ensemble des sujets relatifs au logement mentionnés à l'article 3, 2<sup>ème</sup> alinéa et pour les sujets relatifs à l'action sociale et à la solidarité mentionnés à l'article 3, 3<sup>ème</sup> alinéa, a, b, c de l'arrêté préfectoral n° 41-2016-11-21-017 du 21 novembre 2016 ;

- Mme Manon Sergeant, responsable de l'unité hébergement du service solidarité, hébergement et logement, pour les sujets relatifs à l'action sociale et à la solidarité mentionnés à l'article 3, 3<sup>ème</sup> alinéa a,b,c de l'arrêté préfectoral n° 41-2016-11-21-017 du 21 novembre 2016, et en cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine Gola, chef du service, Solidarité, hébergement et logement, pour les sujets relatifs au logement mentionnés à l'article 3, 2<sup>ème</sup> alinéa ;

- Mme Julie Martin, responsable de l'unité solidarité du service solidarité, hébergement et logement, pour les sujets relatifs à l'action sociale et à la solidarité mentionnés à l'article 3, 3<sup>ème</sup> alinéa a,b,c de l'arrêté préfectoral n° 41-2016-11-21-017 du 21 novembre 2016 et en cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine Gola, chef du service, Solidarité, hébergement et logement, pour les sujets relatifs au logement mentionnés à l'article 3, 2<sup>ème</sup> alinéa ;

- M. Yannick Lecuyer, chargé de mission politique de la ville, pour les sujets relatifs à la cohésion sociale et territoriale mentionnés à l'article 3, 3<sup>ème</sup> alinéa, e, de l'arrêté préfectoral n° 41-2016-11-21-017 du 21 novembre 2016.

- M. Bernard Guillaume, chef du service jeunesse, sport et vie associative, pour les sujets relatifs aux associations, au sport, à la jeunesse et à l'éducation populaire, aux accueils collectifs de mineurs à caractère éducatif, aux éducateurs sportifs et aux établissements d'activité physique et sportive, mentionnés à l'article 3, 1<sup>er</sup> alinéa de l'arrêté préfectoral n° 41-2016-11-21-017 du 21 novembre 2016 ;

**Article 8** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard Guillaume, subdélégation de signature dans leurs domaines de compétence est attribuée à :

- Mme Françoise Créac'h, chargée du suivi des accueils collectifs de mineurs à caractère éducatif, pour les décisions mentionnées à l'article 3, 1<sup>er</sup> alinéa, c de l'arrêté préfectoral n° 41-2016-11-21-017 du 21 novembre 2016, relatives à l'instruction des déclarations d'accueils de mineurs à l'occasion des vacances scolaires, des congés professionnels et des loisirs d'une part et aux courriers actes et décisions administratives (dérogation, prorogation, validation des stages pratiques) relatives aux brevets d'aptitude aux fonctions d'animateurs et de directeurs en accueils collectifs de mineurs d'autre part

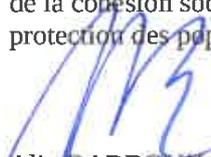
- Mme Catherine Bancquart, déléguée départementale à la vie associative, pour les sujets relatifs aux associations mentionnés à l'article 3, 1<sup>er</sup> alinéa, a et e, de l'arrêté préfectoral n° 41-2016-11-21-017 du 21 novembre 2016.

**Article 9** - L'arrêté n° 41-2016-10-25-001 du 25 octobre 2016 est abrogé.

**Article 10** - Le présent arrêté sera exécutoire à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Loir-et-Cher

Fait à Blois, le 24 novembre 2016

Pour le préfet et par délégation  
la directrice départementale adjointe  
de la cohésion sociale et de la  
protection des populations,



Alix BARBOUX

# DDCSPP

41-2016-11-24-004

Arrêté portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Loir-et-Cher.



## Article 2

Sont désignés représentants des personnels au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Loir-et-Cher :

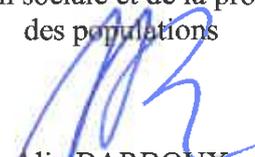
En qualité de membres titulaires :	En qualité de membres suppléants :
Mme THEVIN Murielle, FORCE OUVRIERE	Mme FORGET Fabienne, FORCE OUVRIERE
M. DOMAIN Didier, CFDT	M. Didier MACE, CFDT
Mme LAMBERT Karine, CFDT	Mme COCHET Lucie, CFDT
M. PETRE Bertrand, UNSA	Mme VERDIER Marilyne, UNSA

## Article 3

L'arrêté n° 41-2016-05-10-002 du 10 mai 2016 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction de la cohésion sociale et de la protection des populations de Loir-et-Cher est abrogé.

Fait à Blois, le 24 novembre 2016

Pour le préfet, par délégation,  
la directrice départementale adjointe de la  
cohésion sociale et de la protection  
des populations



Alix BARBOUX

DDCSPP

41-2016-11-24-003

Arrêté portant modification du règlement intérieur de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Loir-et-Cher

PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

*Direction départementale de la  
cohésion sociale et de la protection  
des populations*

N° 2016-

ARRÊTÉ

**Objet : Modification du règlement intérieur de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Loir-et-Cher.**

La directrice départementale adjointe de la cohésion sociale et de la protection des populations de Loir-et-Cher ,

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2012-1406 du 12 décembre 2012 relatif à la rémunération et à la compensation horaire ou en temps des astreintes et des interventions effectuées par certains agents des directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif à la rémunération et à la compensation horaire ou en temps des astreintes et des interventions effectuées par certains agents des directions départementales interministérielles ;

Vu la circulaire du 21 juin 2013 de la Direction des services administratifs et financiers des services du Premier ministre relative aux astreintes en directions départementales interministérielles ;

Vu l'avis du comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Loir-et-Cher en date du 18 novembre 2016 ;

ARRÊTE :

**Article 1.** – L'article 23 du règlement intérieur de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Loir-et-Cher est rédigé comme suit :

« Les astreintes de direction sont assurées en règle générale par le directeur ou la directrice et le directeur-adjoint ou la directrice-adjointe.

La direction se réserve la possibilité de désigner le sous-directeur de la protection des populations pour assurer ces astreintes en cas d'absence ou d'empêchement de leur part.

Les astreintes de sécurité concernent la sous-direction de la protection des populations et la sous-direction de la cohésion sociale.

Une note de service précisera l'organisation de ces astreintes. »

**Article 2.** – Le présent arrêté sera exécutoire à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Loir-et-Cher.

Fait à Blois, le 24 11 2016

Pour le préfet et par délégation

La directrice départementale adjointe de la  
cohésion sociale et de la protection des  
populations

Alix BARBOUX

DDCSPP

41-2016-11-17-002

Arrêté portant nomination des membres de la commission  
de réforme hospitalière

PREFET DE LOIR-ET-CHER

Direction départementale de la cohésion  
sociale  
et de la protection des populations

**ARRETE N°  
portant nomination des membres de la commission de réforme  
des agents de la fonction publique hospitalière**

**Le Préfet**

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 86.33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

VU le décret n° 86.442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et aux régimes des congés de maladie des fonctionnaires, notamment son article 1<sup>er</sup>,

VU le décret n° 88-386 du 19 avril 1988 relatif aux conditions d'aptitude physique et aux congés de maladie des agents de la fonction publique hospitalière,

VU l'arrêté du 04 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

VU le procès-verbal du tirage au sort en date du 29/03/2012, des représentants des conseils d'administration des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi du 9 janvier 1986,

VU l'arrêté n° 2016-DD41-0053 du 30 mai 2016 portant renouvellement de la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés de Loir-et-Cher,

VU l'arrêté du 21 octobre 2016 modifiant l'arrêté n°2016-DD41-0053 du 30 mai 2016 portant renouvellement de la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés de Loir-et-Cher,

VU l'arrêté préfectoral n° 41-2016-10-19-003 du 19 octobre 2016 donnant délégation de signature à Madame Alix BARBOUX, directrice départementale adjointe de la cohésion sociale et de la protection des populations de Loir-et-Cher,

**ARRETE**

**Article 1** : Sont nommés membres de la commission de réforme des agents de la fonction publique hospitalière,

<b>NOM Prénom, Fonction</b>	<b>Date de début de mandat</b>	<b>Date de fin de mandat</b>
<b>Médecins généralistes :</b>		
Monsieur le Docteur Philippe COURTAS, titulaire	06/04/2015	06/04/2018
Monsieur le Docteur Michel SARDON, titulaire	06/04/2015	06/04/2018

Monsieur le Docteur Patrick COQUILLOT, suppléant	06/04/2015	06/04/2018
Monsieur le Docteur Jean-Paul PINON, suppléant	06/04/2015	06/04/2018
<b>Représentants de l'Administration :</b>		
<b>Titulaire :</b>		
Madame Mireio HUISKES représentante des usagers au conseil de surveillance du CH de Blois	06/04/2015	06/04/2018
<b>Suppléants :</b>		
Monsieur Philippe DEGEYNE – CH Blois	06/04/2015	06/04/2018
Madame Christine DULAC – CH Selles sur Cher	06/04/2015	06/04/2018
<b>Représentants du personnel :</b>		
<i>CAP = Commission Administrative Paritaire Départementale</i>		
<b>Corps de catégories A</b>		
<b>CAP n° 1 – Personnels d'encadrement technique</b>		
titulaire : Monsieur Mickaël EVENAS – CH Blois – CFDT	06/02/2015	05/02/2018
suppléante : Madame Sylvie MUZELET – CH Blois – CFDT	06/02/2015	05/02/2018
<b>CAP n° 2 – Personnels des services de soins des services médico-techniques et des services sociaux</b>		
titulaire : Madame Barbara BEAUVOIR – CH de Blois – CGT	06/02/2015	05/02/2018
titulaire : Monsieur Jean-Charles ENRIQUEZ – CDSAE - CFDT	06/02/2015	05/02/2018
suppléante : Madame Corinne COUSIN – CH de Vendôme – CGT	06/02/2015	05/02/2018
suppléante : Madame Laurence RAFFAULT – CH Blois – CFDT	06/02/2015	05/02/2018
<b>CAP n° 3 – Personnels d'encadrement administratif</b>		
titulaire : Monsieur Jean-Paul FUENTES – CH Blois – CFDT	06/02/2015	05/02/2018
suppléante : Madame Claire PILLON – CDSAE Val de Loire – CFDT	06/02/2015	05/02/2018
<b>Corps de catégories B</b>		
<b>CAP n° 4 – Personnels d'encadrement technique et ouvrier</b>		
titulaire : Monsieur Fabrice CHAILLOU – CH St Aignan – CFDT	06/02/2015	05/02/2018
titulaire : Monsieur Arnaud MAURICARD – CH Blois – CGT	06/02/2015	05/02/2018
suppléant : Monsieur Jean-Luc GUYONNET – CH Blois – CFDT	06/02/2015	05/02/2018
suppléante : Madame Christine MULTON – CH Vendôme – CGT	06/02/2015	05/02/2018
<b>CAP n° 5 – Personnels des services de soins des services médico-techniques et des services sociaux</b>		
titulaire : Monsieur Yannick BONNEFILLE - CH Blois – CGT	06/02/2015	05/02/2018
titulaire : Madame Claudette SOUDET – CH St Aignan – CFDT	06/02/2015	05/02/2018
suppléant : Monsieur David BONTEMPS – CH St Aignan – CGT	06/02/2015	05/02/2018
suppléant : Monsieur Wilfrid BONNICHON – CH Selles sur Cher – CFDT	06/02/2015	05/02/2018
<b>CAP n° 6 – Personnels d'encadrement administratif et des secrétariats médicaux</b>		
titulaire: Monsieur Vincent BAUMARD – CH Selles sur Cher – CFDT	06/02/2015	05/02/2018
titulaire : Madame Marie-Claude THEBEAU – CH Blois – CGT	06/02/2015	05/02/2018
suppléante : Madame Lydia PETIT – CH Blois – CGT	06/02/2015	05/02/2018
suppléante : Madame Maryse POIREAU – CH Romorantin – CFDT	06/02/2015	05/02/2018
<b>Corps de catégories C</b>		
<b>CAP n° 7 – Personnels techniques, ouvriers, conducteur ambulanciers et personnels d'entretien et de salubrité</b>		
titulaire : Madame Nadine LELONG-HUE – CH Blois – CGT	06/02/2015	05/02/2018
titulaire : Monsieur Jean-Paul LIEBOT – CH St Aignan – CFDT	06/02/2015	05/02/2018
suppléante : Madame Séverine BOURDONNAIS – CH Vendôme – CGT	06/02/2015	05/02/2018
suppléant : Monsieur David PAUMARD – HL de Montrichard – CFDT	06/02/2015	05/02/2018
<b>CAP n° 8 – Personnels des services de soins des services médico-techniques et des services sociaux</b>		
titulaire : Monsieur Laurent CAILLARD – CH Blois – CGT	06/02/2015	05/02/2018
titulaire : Monsieur Joël PATIN – CH Blois – CFDT	06/02/2015	05/02/2018
suppléante : Madame Fabienne ANDRIEUX – CH St Aignan – CFDT	06/02/2015	05/02/2018
suppléante : Madame Joëlle LATHIERE – CH Vendôme – CGT	06/02/2015	05/02/2018
<b>CAP n° 9 – Personnels administratifs</b>		
titulaire : Madame Isabelle BALLON – CH Vendôme – CGT	06/02/2015	05/02/2018
titulaire : Madame Lydia LIEBOT – CH St Aignan – CFDT	06/02/2015	05/02/2018

suppléante : Madame Marie-Paule DE VILLARS – CDSAE – CGT	06/02/2015	05/02/2018
suppléante : Madame Johana PICOD – Ch Blois - CFDT	06/02/2015	05/02/2018
<b>CAP n° 10 – Sages-femmes</b>		
titulaire : Madame Bénédicte HUGONNOT – CH Blois – CFDT	06/02/2015	05/02/2018
suppléante : Madame Sophie GAZUT – CH Blois – CFDT	06/02/2015	05/02/2018

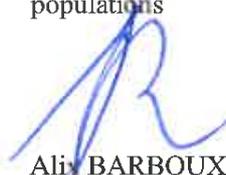
**Article 2 :** les fonctions des membres de la commission de réforme sont renouvelables. Elles peuvent prendre fin avant l'expiration de la date prévue à la demande de l'intéressé. En outre, il peut être mis fin, par décision de l'autorité administrative, aux fonctions du praticien qui s'abstiendrait de façon répétée et sans raison valable, de participer aux travaux de la commission de réforme et qui, pour tout autre motif grave, ne pourrait conserver la qualité de membre de la commission.

**Article 3 :** l'arrêté préfectoral n° 2015-037-0005 du 6 février 2015 portant renouvellement des membres de la commission de réforme des agents de la fonction publique hospitalière est abrogé.

**Article 4 :** Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture et Madame la Directrice Départementale Adjointe de la cohésion sociale et de la protection des populations, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Loir-et-Cher.

Blois, le **17 NOV. 2016**

Pour le Préfet et par délégation,  
La directrice départementale adjointe de la  
cohésion sociale et de la protection des  
populations



Ali BARBOUX



DDCSPP

41-2016-11-17-001

Arrêté portant nomination des membres du comité médical  
départemental

PREFECTURE DE LOIR-ET-CHER

**Direction départementale de la cohésion sociale  
et de la protection des populations**

## **A R R E T E**

**Portant nomination des membres du comité médical départemental**

LE PREFET

Vu la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 86.442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime des congés de maladie des fonctionnaires, notamment son article 1er,

Vu l'arrêté préfectoral n° 41-2016-10-19-003 du 19 octobre 2016 donnant délégation de signature à Madame Alix BARBOUX, directrice départementale adjointe de la cohésion sociale et de la protection des populations,

Vu l'arrêté n° 2016-DD41-0053 du 30 mai 2016 portant nomination de la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés en Loir-et-Cher,

Vu l'arrêté du 21 octobre 2016 modifiant l'arrêté n° 2016-DD41-0053 du 30 mai 2016 portant renouvellement de la liste des médecins généralistes et spécialistes en Loir-et-Cher

## **A R R E T E**

**ARTICLE 1** : Sont nommés membres du comité médical départemental de Loir-et-Cher, pour une durée de 3 ans, les praticiens dont les noms suivent :

### **MEDECINS GENERALISTES**

Docteur François REGNAUT  
11 rue du Père Brottier - Blois

Docteur Philippe COURTAS  
49 route de Château Renault - Blois

Docteur Michel SARDON  
31 mail des Platanes - Romorantin-Lanthenay

### **MEDECINS SPECIALISTES**

#### **Chirurgie oncologique :**

Docteur Stéphane de MONTGOLFIER  
Rue Robert Debré – La Chaussée St Victor

#### **Psychiatrie :**

Docteur Jean-Marie CAPELLE  
68 rue Nationale – St Aignan le Jaillard

**ARTICLE 2** : Les fonctions des membres du comité médical départemental sont renouvelables. Elles peuvent prendre fin avant l'expiration de la date prévue à la demande de l'intéressé.

En outre, il peut être mis fin, par décision de l'autorité administrative, aux fonctions du praticien qui s'abstiendrait de façon répétée et sans raison valable, de participer aux travaux du comité médical et qui, pour tout autre motif grave, ne pourrait conserver la qualité de membre du comité.

**ARTICLE 3** : L'arrêté préfectoral n° 2013105-0013 du 16 avril 2013 est abrogé.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté prend effet au 16 avril 2016.

**ARTICLE 5** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Loir-et-Cher.

**ARTICLE 6** : Monsieur le secrétaire général de la Préfecture et Madame la directrice départementale adjointe de la cohésion sociale et de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à chacun des membres du comité médical et qui prendra effet à la date du présent arrêté.

Blois, le 17 novembre 2016

Pour le préfet et par délégation,  
la directrice départementale adjointe de la cohésion  
sociale et de la protection des populations



Alix BARBOUX